

QUESTIONNAIRE

1. De nombreuses familles à Genève éprouvent des difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle.

a) Diriez-vous que c'est une problématique politique majeure à Genève ? Pour quelles raisons ?
C'est une problématique réelle, beaucoup de femmes exercent une activité professionnelle et le partage des tâches au sein des familles n'est pas encore acquis. Les besoins de nombreuses familles liés à la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle ne sont de loin pas couverts (crèches, mamans de jour, accueil préscolaire, dispositif d'accueil durant les vacances scolaires, dispositif d'urgence) malgré les efforts des pouvoirs publics, en particulier de la Ville de Genève. L'effort doit encore être développé et permettre plus de souplesse dans les horaires en tenant compte notamment des horaires atypiques liés à l'activité professionnelle. Les tarifs des crèches sont très élevés et de ce fait le poids financier des frais de garde pèse encore trop lourdement sur le budget des ménages.

La situation est analogue en ce qui concerne l'accompagnement des parents vieillissants ou d'un-e proche qui souffre d'une maladie chronique. S'absenter régulièrement du travail, trouver des solutions de garde hors institutions, relève souvent du parcours du combattant. La reconnaissance du travail fourni par les proches aidants est peu prise en compte par les pouvoirs publics alors que cette activité, accomplie en grande majorité par des femmes, permet d'éviter des frais considérables à la communauté.

b) Quelles mesures proposeriez-vous pour aider les familles genevoises à concilier vie familiale et vie professionnelle ?

Je propose de considérer la politique familiale dans son ensemble avec des politiques publiques concertées favorisant une vision de la famille qui intègre les défis actuels que rencontrent les familles, en prenant en compte l'éducation des enfants jusqu'aux soins prodigués aux parents âgés. Je propose de développer le congé parental, à l'instar de ce qui est pratiqué dans les pays nordiques incluant les deux parents dans l'éducation des enfants et permettant à la famille de souffler après la venue d'un enfant. Les mêmes possibilités devront être octroyées aux familles accueillant un enfant par le biais de l'adoption. Dans le même sens, je suis favorable également au développement de toutes les formes de travail qui permettent un meilleur partage des tâches au sein de la famille que ce soit la possibilité du travail à temps partiel pour les deux parents ou le travail à distance.

Je suis préoccupée par l'accroissement du nombre de familles monoparentales qui s'accompagne trop souvent d'une précarisation des revenus. La flexibilisation des horaires de travail, les changements des rythmes scolaires font que nombre de familles se trouvent confrontées à la fois à des difficultés économiques et organisationnelles ou encore éducatives qui les plongent très souvent dans un désarroi qui a un impact sur la santé des parents et qui nuit à l'évolution sereine des enfants.

2. L'Etat genevois offre des prestations de soutien à la famille (notamment les prestations complémentaires familiales, les bourses d'études et les demandes d'allocation de logement)

a) Quels sont, selon vous, les obstacles qui empêchent certaines familles à Genève d'accéder à de telles prestations ?

L'accès au dispositif des prestations est parfois difficile, en particulier pour des familles qui ne maîtrisent mal le français, il y a peu d'informations et de communications (flyers, téléphone, courriers d'information, médecins, écoles, médias, etc) sur l'éventail des prestations de soutien possibles. Lorsque la prestation est connue, les formulaires de demandes sont souvent accessibles

uniquement par internet, ce qui implique d'avoir un accès à internet et d'avoir la capacité de l'utiliser.

Il y a aussi des effets de seuil qui touchent en particulier les personnes disposant de revenus moyens qui ne leur permettent pas d'avoir accès aux prestations sociales, ni de vivre dignement.

Enfin, les démarches administratives liées à une demande de prestation sont parfois si longues et compliquées, qu'en l'absence de soutien, les familles renoncent.

b) Quelles mesures proposeriez-vous pour améliorer l'accès des familles genevoises aux prestations de soutien à la famille ?

Des campagnes d'information, une simplification des démarches administratives, une administration ouverte accessible au public et au service des administrés (accueil, conseil)

Des formulaires compréhensibles édités en plusieurs langues, la mention d'une « help line » et la possibilité de se rendre directement à un guichet.

3. Imaginons la mise sur pied par l'Etat d'un Secrétariat à la famille (secrétariat intégré à un département du Conseil d'Etat).

a) Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif ?

Cela me paraît être une très bonne idée qui permettrait de donner une visibilité d'ensemble de tous les dispositifs mis en place, d'avoir une approche transversale et pluridisciplinaire de la politique familiale cantonale, intégrant toutes les étapes de la vie de famille au sens large.

Il devrait être rattaché au département présidentiel afin de favoriser la collaboration interdépartementale et disposer d'un guichet à l'attention du public avec de larges horaires d'ouverture.

b) Quels en seraient les désavantages ?

Je n'en vois pas.

4. Et maintenant la mise sur pied par l'Etat d'un Observatoire des familles ayant pour objectif d'étudier la situation des familles à Genève et leur évolution (outil mis sur pied par le Conseil d'Etat, qui travaillerait avec l'Université en lien avec les associations).

a) Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif ?

Il donne une vision globale et scientifique (recherches, analyse des données locales, nationales et internationales) et permet d'analyser et de mieux anticiper les défis actuels et futurs. Il faut également qu'un tel outil soit en prise directe avec le terrain et soit capable d'évoluer en fonction des besoins qui changent.

b) Quels en seraient les désavantages ?

Je n'en vois pas si ce n'est qu'il faudrait s'assurer que les résultats trouvent ensuite leur application dans des politiques publiques en faveur des familles et que celles-ci soient financièrement soutenues.

5. Et pour finir, parlons "politique familiale" dans le canton de Genève.

a) Quelles sont, selon vous, les mesures actuelles qui définissent le mieux la politique familiale dans le canton de Genève ?



Il existe un certain nombre de mesures et d'actions en faveur des familles, toutefois celles-ci sont éclatées et suivant la Commune dans laquelle les familles vivent elles sont très différentes, ce qui n'est pas acceptable. Il est ainsi assez difficile de définir « la politique familiale du Canton de Genève » ce qui montre qu'il reste beaucoup à faire dans ce domaine et c'est un défi que je suis prête à relever avec beaucoup d'intérêt et d'enthousiasme si je suis élue.

Quelles sont les mesures que vous préconiserez pour la développer ?

Voir le développement des réponses aux questions 1 et 2